



## **AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

---

RÈGLEMENT 133-2026 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX (2026)

---

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 18 mars 2026, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté le règlement mentionné en titre.

Le règlement 133-2026 entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est déposé au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 19 MARS 2026**

Me Alexis Desgagné Hébert  
Greffier adjoint